



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU
141, RUE LACHAPELLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **11 juillet 2022 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 232-2022 ci-après.

Nature et effets:

L'implantation projetée d'un bâtiment complémentaire (cabanon) est non conforme. La superficie autorisée pour l'ensemble des bâtiments complémentaires est de 10 % de la superficie du terrain. La construction projetée portera à 11,45 % la superficie occupée par des bâtiments complémentaires.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 830 112 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 141, rue Lachapelle, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGTIÈME jour du mois de JUIN deux mille vingt-deux.

Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais